

# **ALTER'NA** c'est quoi?

La Région Nouvelle-Aguitaine développe un nouvel outil innovant pour favoriser l'accès au crédit dans le secteur agricole, agroalimentaire et forestier. La Région, accompagnée de l'Europe, a ainsi créé une garantie publique dénommée « ALTER'NA ».

### ALTER'NA est un $fonds de \ garantie$ de :

abondé par l'Europe (Feader et Fonds Juncker) et par la Région

ce qui devrait générer environ

### ALTER'NA vise à :

- > favoriser un meilleur accès au financement pour les projets risqués ou pour les nouvelles entreprises sans historique de crédit ;
- > alléger les conditions et exigences en cas d'insuffisance de garanties, par rapport aux exigences standards des intermédiaires
- > proposer des prêts d'investissement ou de développement à des conditions préférentielles en termes de taux d'intérêt et de limitation de garanties personnelles.

# ALTER'NA pour qui :

• Les exploitants agricoles qui exercent réellement une activité agricole (personnes physiques et conjoints collaborateurs, personnes morales dont l'objet est agricole du type GAEC, EARL, SARL, etc., candidats à l'installation ayant le statut de jeune agriculteur, bénéficiaire des aides à l'installation, établissements de développement agricole, d'enseignement agricole et de recherche).

Pour le secteur viticole, une certification environnementale de niveau II ou III ou AB est un prérequis (Cf. Plaquette sur la certification environnementale sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation)

Les groupements d'agriculteurs

(CUMA composée exclusivement d'agriculteurs, structures collectives)

• Les entreprises agro-alimentaires



(en mode de production biologique)

 Les entreprises actives dans les opérations précédant la transformation industrielle du bois

occupant moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 10 millions d'euros (entreprises prestataires de travaux forestiers - ETF, exploitants forestiers et coopératives forestières).

L'ensemble des bénéficiaires doivent avoir leur siège ou un établissement actif en Nouvelle-Aquitaine.

# ALTER'NA pour quels projets?



 Transition des exploitations dans le secteur de l'élevage



 Transition des exploitations dans le secteur de la production végétale et du Plan Végétal Environnement



Développement de la **production** de fruits et légumes sous serres



Soutien à la transformation et commercialisation à la ferme



Soutien aux Industries Agro-Alimentaires pour développer des produits bio



Soutien à la diversification non agricole : hébergements touristiques et ruraux, activités de loisir et microméthanisation à des fins de revente (unités < 80kw)



Soutien aux investissements des entreprises d'exploitation forestière



## Dépenses éligibles :

- Actifs corporels localisés en Nouvelle-Aquitaine et incorporels y compris l'achat de plants et de bétail (TVA éligible)
- · Fonds de roulement (dans la limite de 200 000€ ou 30% des dépenses éligibles)
- · Frais de transfert de droits de propriétés (entre investisseurs indépendants)
- Foncier (Terrains bâtis et non bâtis) dans la limite de 10% de l'assiette éligible

### Dépenses non éligibles :

Du fait d'un cofinancement FEADER, certaines dépenses ne sont pas éligibles.

- Irrigation
- Centres équestres
- Mise aux normes
- Aquaculture / Pêche
- Matériel d'occasion







ALTER'NA vise à faciliter les investissements destinés à faire évoluer les pratiques et s'inscrit pleinement dans les ambitions de NéoTerra.

C'est un pas de plus vers la transition écologique.



Structures pouvant être sollicitées si besoin par les porteurs de projets pour être accompagnés dans la constitution de leur dossier de demande de prêt :

- > Chambres d'agriculture
- > Coop de France
- > CER France
- > FRAB
- > ARDEAR
- > Agri-abri
- > Interbio Nouvelle-Aquitaine pour les entreprises agro-alimentaires bio
- > Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine
- > CEGARA
- > Fédérations des CUMA
- > Comptabilité Gestion Océan
- > Agri Sud-Ouest Innovation
- Association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers Nouvelle-Aquitaine

# **PRÊTS**



### Caractéristiques

- > Durée de l'engagement de garantie : entre 12 mois et 120 mois maximum
- > Date d'éligibilité des dépenses : à compter de la date de dépôt de la demande auprès de la banque
- > Conditions : prêts octroyés par l'un des établissements bancaires listés ci-dessus, sous réserve d'acceptation du dossier par la banque
- > Avantages : très forte couverture en garantie, taux du crédit bonifié et sécurisé (taux fixe bénéficiant d'une décote par rapport aux taux barème de la banque)
- > Plancher : aucun
- > Plafond: ~1 500 000 €



# Et maintenant?

Adressez-vous directement aux intermédiaires financiers sélectionnés pour connaître leur offre bancaire ALTER'NA à savoir :



# Banque Populaire

CONTACT: Thierry HIERE thierry.hiere@bpaca.banquepopulaire.fr



## Crédit Agricole

CONTACT

expertise.financement.agri@ca-aguitaine.fr expertise.financement.viti@ca-aquitaine.fr credit-agricole.fr/ca-aquitaine/agriculteur/Alterna





### Crédit Mutuel - CIC

**CONTACT: Étienne BROSSELLIER** Crédit Mutuel: alterna@creditmutuel.fr CIC: cic-agri@cic.fr

Retrouvez toutes les infos sur:

alter-na.fr













